

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 92.00.681.018.1 DU 3 JUIN 1992

## Doseuses pondérales BUHLER SA modèle MWEA

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

### FABRICANT

Société BUHLER SA, CH 9240 Uzwil (Suisse).

### DEMANDEUR

Société BUHLER SARL, Tour Aurore Cedex 5,  
92080 Paris La Défense 2.

### CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales BUHLER SA modèle MWEA sont destinées au conditionnement par pesées nettes de produits granuleux ou pulvérulents sacs gueule ouverte et sont constituées par :

1° Un dispositif d'alimentation du produit à 2 débits par vis.

2° Une unité de pesage comprenant :

– un dispositif récepteur de charge constitué par une benne à fond ouvrant dans laquelle se déverse le produit amené par le dispositif d'alimentation. Cette benne repose sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge.

– un dispositif électronique de mesure et d'asservissement incluant :

• un dispositif indicateur numérique dont le fonctionnement est basé sur le principe d'une conversion analogique-numérique et dont la partie traitement des informations est assurée par une unité logique à microprocesseur.

• un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 3 capteurs à jauges de contrainte HBM type Z6H2 (E<sub>max</sub> = 200 kg).

3° Les dispositifs suivants :

– dispositif automatique de mise à zéro à la mise sous tension (peut être inhibé),

– dispositif semi-automatique de mise à zéro (non activable en cours de cycle automatique - peut être inhibé),

– dispositif automatique intermittent de maintien du zéro (peut être inhibé),

– dispositif indicateur de zéro,

– dispositif automatique de test à la mise sous tension,

– dispositif automatique et permanent de contrôle des mémoires,

– dispositif automatique et intermittent de contrôle de la partie analogique et de la partie logique (peut être inhibé),

– dispositif semi-automatique de contrôle des mémoires et des afficheurs (peut être inhibé),

– dispositif indicateur d'anomalies,

– dispositif semi-automatique de tare (peut être inhibé),

– dispositif automatique et intermittent de tare (peut être inhibé),

– dispositif indicateur de prise en compte d'une valeur de tare,

– dispositif de sortie permettant la connexion d'organes périphériques,

– dispositif semi-automatique de transmission de données vers un organe périphérique,

– dispositif de prédétermination de masses (consigne, points de coupure des débits),

– dispositif de prédétermination de valeurs limites (tolérances),

– dispositif d'indication de pesées trop légères ou de pesées trop lourdes,

– dispositif automatique de centrage de la valeur moyenne des doses (peut être inhibé).

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- unité de pesage :
  - $25 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 75 \text{ kg}$
  - $e = 50 \text{ g}$
  - $\text{Min} \geq 5 \text{ kg}$
- doseuse pondérale :
  - températures d'utilisation :  $0 \text{ }^\circ\text{C}$ ,  $+ 40 \text{ }^\circ\text{C}$
  - plage de fonctionnement comprise entre Min et Max
  - cadence : selon le produit, elle peut atteindre 540 pesées/heure à 25 kg et 400 pesées/heure à 50 kg.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision se présente comme suit :

- Doseuse pondérale BUHLER SA
- Modèle : MWEA N° ... Année ...
- Décision n° 92.00.681.018.1 du 3 juin 1992
- Plage de fonctionnement :  
Max = ... kg Min = ... kg
- Echelon : ... g
- Températures d'utilisation :  $0 \text{ }^\circ\text{C}$ ,  $+ 40 \text{ }^\circ\text{C}$
- Produit(s)
- Dispersion(s) nominale(s)
- Cadence(s).

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification des doseuses pondérales BUHLER SA modèle MWEA est effectuée en une phase au lieu d'installation.

### DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

### VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXES

Schéma de la face avant du dispositif indicateur (avec légende) n° 5718-1.

Schéma d'ensemble n° 5718-2.

Photographie n° 5718-3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

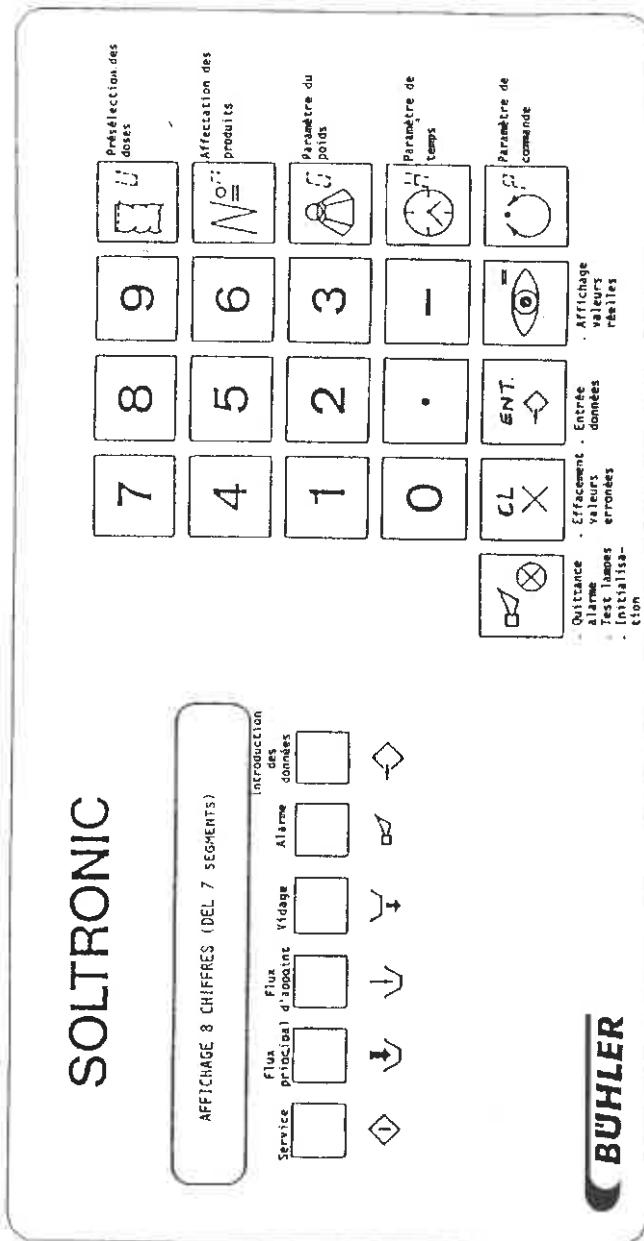
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGONET

■ N° 5718-1

## DOSEUSES PONDERALES BUHLER SA MWEA

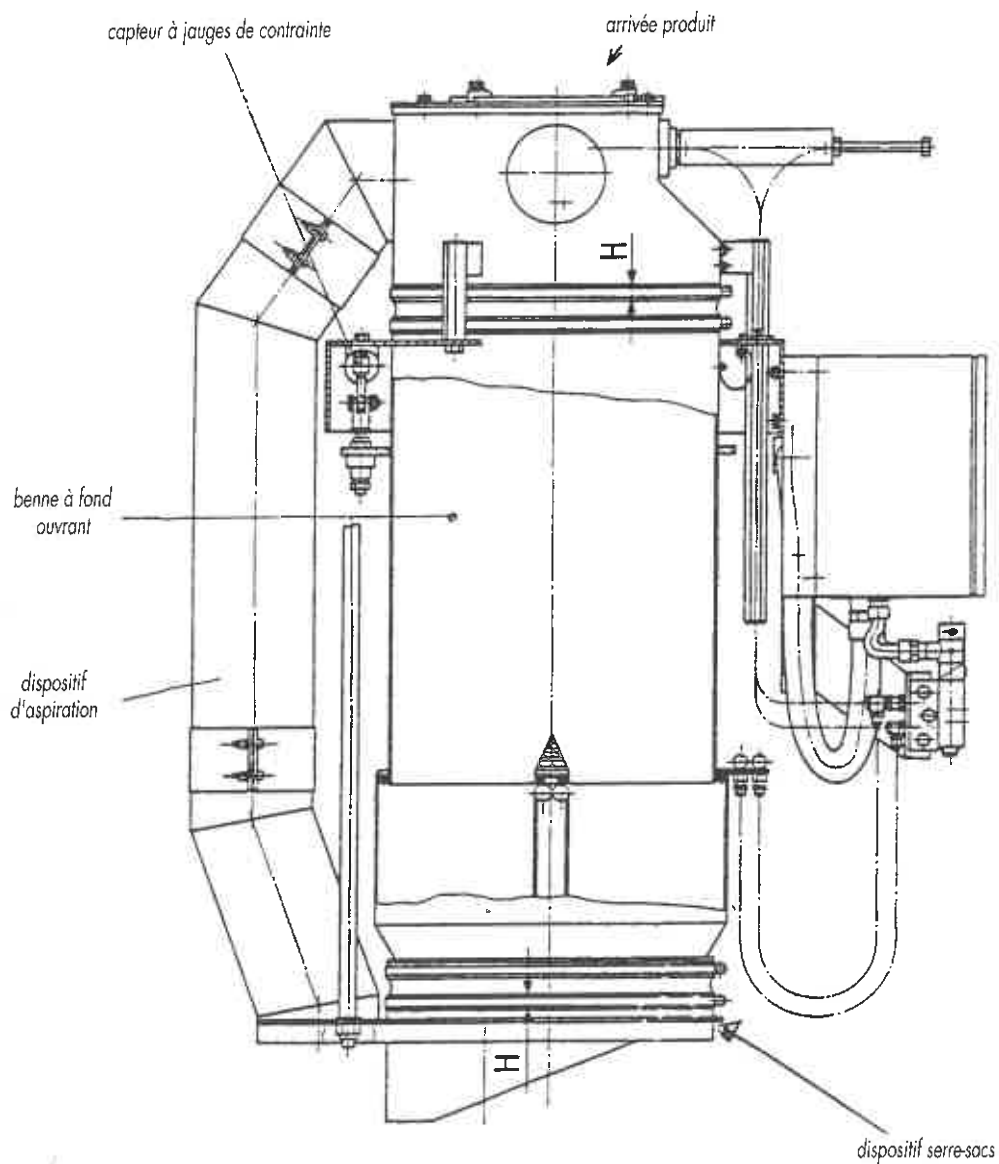
Schéma de la face avant du dispositif indicateur (avec légende)



■ N° 5718-2

DOSEUSES PONDERALES BUHLER SA MWEA

Schéma d'ensemble



■ N° 5718-3  
DOSEUSES PONDERALES BUHLER SA MWEA

